

le Lien Social

Votre magazine  www.crpcen.fr 

DOSSIER



Le nouveau visage du conseil d'administration de la CRPCEN

ACTUALITÉ

**LES COMPTES
DE LA CRPCEN : 4**
certifiés sans
observation ni réserve

PRÉVENTION

TEST : 10
Quel type
de vacancier
êtes-vous ?

INFOS PRATIQUES

AMELI : 11
la réponse
à vos besoins
immédiats


CRPCEN
Caisse de Retraite et de Prévoyance
des Clercs et Employés de Notaires

Sommaire

Éditorial



3 - 5

ACTUALITÉ

- Le mot de Maître Jean-Patrick PROUVOST et de Madame Lise VERDIER, vice-présidents du conseil d'administration de la CRPCEN
- Exercice 2015 : les comptes de la CRPCEN certifiés sans observation ni réserve
- Congrès des notaires : 10^e participation pour la CRPCEN
- Séjour thématique de la CRPCEN toujours autant apprécié par les retraités
- Modification des modalités de calcul du capital décès

6 - 9

DOSSIER

- Le nouveau visage du conseil d'administration de la CRPCEN

10 - 11

PRÉVENTION

- Les objets connectés en santé : pour ou contre ?
- Test : quel type de vacancier êtes-vous ?

12 - 14

INFOS PRATIQUES

- La CRPCEN met en place l'accueil personnalisé
- Le compte ameli : un espace qui vous rend bien des services
- Avis d'arrêt de travail : les informations indispensables
- Aide ponctuelle de la CRPCEN pour les victimes d'inondations

15

INFOS DES COMITÉS DE RETRAITÉS

- 21^e édition du colloque des comités de retraités
- De passage sur Paris : venez déjeuner au restaurant d'entreprise de la CRPCEN

16

VACANCES

- Interview de Monsieur Nicolas BROSSET, directeur du domaine de l'Agréou, à SEIGNOSSE-LE-PENON

À la suite des élections du mois de mai pour le renouvellement du conseil d'administration de la CRPCEN, une nouvelle mandature s'est ouverte le 22 juin dernier. La présidente Madame Yannick MOREAU et les 16 administrateurs et leurs suppléants qui composent ce conseil, vont avoir de nouveau la responsabilité de porter le régime vers de nouveaux horizons en poursuivant le travail entrepris depuis des années par leurs prédécesseurs pour maîtriser les enjeux colossaux d'un organisme multi-branches tel que le nôtre. Vous retrouverez dans cette édition du Lien Social, les résultats des élections et le nouveau visage du conseil.

L'actualité de la CRPCEN de ces derniers mois, c'est également l'approbation par l'ancienne mandature, de la convention d'objectifs et de gestion 2016-2019.

Ce contrat d'engagement mutuel passé avec l'État est primordial parce qu'il inscrit dans notre feuille de route, les objectifs que nous nous fixons tout en garantissant les moyens humains et financiers pour les atteindre.

Je profite donc de cet édito de l'été pour non seulement féliciter les administrateurs nouvellement élus, mais également pour remercier les équipes administratives de la CRPCEN pour le travail effectué pour que ces élections se déroulent le mieux possible.

Je vous souhaite un bel été et vous donne rendez-vous en octobre.

Olivier MANIETTE,
directeur de la CRPCEN

Mot du Vice-président Jean-Patrick PROUVOST



Les élections ont porté de nouveaux élus au conseil d'administration de la CRPCEN. C'est avec grand plaisir que nous leur souhaitons la bienvenue.

Il est évident que le travail qui les attend est aussi volumineux qu'essentiel. Il exigera des nouveaux arrivants une prise de connaissance très rapide des dossiers en cours.

Mais au-delà, le conseil d'administration aura pour mission primordiale d'étudier puis de prendre les décisions indispensables à l'adaptation de la Caisse au monde actuel, changeant au rythme de la mondialisation.

La protection sociale ne fait pas exception à cette règle et nous devons, au cours de ce nouveau mandat, anticiper les conséquences des évolutions rapides actuelles.

À défaut, le risque est la banalisation de notre Caisse et rapidement son alignement sur d'autres régimes. La loi PUMA en a été un exemple flagrant.

Notre comportement doit donc être l'anticipation et non pas la crispation arc-boutée sur notre passé ce qui entraînerait un immobilisme mortifère.

EINSTEIN disait : « *La folie, c'est de se comporter de la même manière et de s'attendre à un résultat différent* ».

Il nous faut évoluer dans nos attitudes afin d'assurer la pérennité de notre Caisse qui nous tient tant à cœur.

Je suis persuadé que cet état d'esprit sera partagé par tous les administrateurs, Clercs, et notaires, permettant une réflexion et des décisions constructives, alliant imagination et sagesse.

Jean-Patrick PROUVOST,
Vice-président du conseil d'administration de la CRPCEN
représentant les notaires

Mot de la Vice-présidente Lise VERDIER



La nouvelle mandature du conseil d'administration s'est ouverte le 22 juin 2016. Les cinq années qui s'annoncent vont être, sans conteste, déterminantes pour l'avenir de notre régime qui aura besoin pour cela de toutes les forces de ceux qui le servent afin d'assurer à ses ressortissants une stabilité et un avenir de progrès social.

Notre Caisse aura, à travers la COG* 2016/2019, à améliorer l'offre de service, à optimiser son système de pilotage et à moderniser son système d'information. Avec ces projets ambitieux, cette COG n'a pourtant pas recueilli l'unanimité au sein du conseil d'administration du 30 mars 2016, au vu des contraintes toujours plus fortes imposées par le gouvernement : réduction des frais de fonctionnement, diminution des effectifs de la Caisse, diminution des dépenses d'action sanitaire et sociale...

Parallèlement, notre régime aura à assimiler les derniers bouleversements réglementaires et notamment le décret du 20 juin 2016 qui, d'une part, fixe la mise en œuvre de la PUMA** et d'autre part, clarifie les modalités de calcul de l'assiette de la cotisation sur les émoluments et honoraires.

Si la création de la PUMA était justifiée pour répondre à un besoin de solidarité, il n'en demeure pas moins qu'avec la mise en place du taux fixe retenu pour la cotisation maladie (13,59 %), l'équilibre financier du régime est fragilisé considérant que le taux variable appliqué à la partie maladie, avant la réforme, nous aidait à financer la partie vieillesse.

Deux points positifs dans cette réforme : la suppression de la compensation bilatérale maladie (nous demandons la révision de son mode de calcul depuis plus de 3 ans ; pour exemple, en 2015, nous avons reversé au régime général 38 millions d'euros), et la clarification de l'assiette des cotisations afférentes aux émoluments tarifés (les cotisations sont dues sur la totalité desdits émoluments, et ce n'est pas un détail pour la constitution des recettes de la CRPCEN).

La pérennité de la Caisse, la défense des droits des salariés et retraités, le droit à la retraite progressive, une qualité de service exemplaire, une action sociale efficace et adaptée, des comités de retraités dynamiques, l'ouverture de notre centre de répit de Megève destiné à soulager les personnes atteintes d'une maladie neurodégénérative et leurs aidants, autant de sujets qui nous sont chers et que nous continuerons à défendre avec détermination.

Comme vous le savez, la vie de la CRPCEN n'est pas un long fleuve tranquille et son histoire le prouve. Les élections présidentielles se profilent et les régimes spéciaux sont déjà dans le collimateur de quelques futurs candidats. Sachez que nous serons au rendez-vous pour défendre notre régime ! Soyez assurés, mes chers collègues, actifs et retraités, que les administrateurs de l'UNION, nouvellement élus, feront tout pour être à la hauteur de vos attentes et de vos aspirations tout au long de ce mandat.

Lise VERDIER,
Vice-présidente du conseil d'administration de la CRPCEN
représentant les assurés

* COG : Convention d'objectifs et de gestion, contrat entre l'organisme et le gouvernement autour des objectifs de la CRPCEN de 2016 à 2019.

** PUMA : Protection universelle maladie dont l'objet est de simplifier les conditions d'ouverture de droits aux prestations en nature, de supprimer la notion d'ayant droit majeur au profit d'une logique de droits individuels, puis de parachever l'intégration financière des régimes d'assurance maladie.

EXERCICE 2015 : un résultat excédentaire en nette amélioration et des comptes toujours certifiés pour la CRPCEN

L'année 2015 enregistre un résultat excédentaire de +7,242 M€, augmentant ainsi les réserves du régime. Celui-ci est en nette amélioration par rapport à 2014, dû à la progression des recettes qui sont en hausse de +2,45 % et à une relative stabilité des charges qui progressent de +0,34 % ce qui explique le résultat excédentaire de l'exercice.

Les comptes de la CRPCEN certifiés sans observation ni réserve

Pour la **huitième année consécutive**, les comptes de la CRPCEN ont été certifiés sans observation ni réserve par le commissaire aux comptes. Dans ce cadre, le conseil d'administration a approuvé à l'unanimité, dans sa séance du 25 mai 2016, les comptes de l'exercice 2015. Cette certification atteste de la fiabilité des opérations réalisées et comptabilisées par la Caisse et de la pertinence des actions engagées en vue de sécuriser le système d'information et de mieux maîtriser les risques notamment dans le cadre du contrôle interne et de la lutte contre les fraudes.

Cette certification est un gage de qualité des données financières et comptables de la CRPCEN sur lesquelles s'appuient les instances dirigeantes du régime pour prendre des décisions de portée technique ou stratégique, fondamentales pour l'avenir du régime. En outre, elle atteste des efforts réalisés par tous les services de la Caisse pour fiabiliser et sécuriser l'ensemble des opérations effectuées au quotidien envers nos assurés, nos partenaires institutionnels ou encore nos fournisseurs.

De bons placements financiers

Compte tenu de la situation favorable des marchés financiers en fin d'exercice, il a été réalisé un aller/retour sur le fonds actions et sur les produits obligataires, ce qui a permis de réaliser une plus-value de **10,519 M€**.

Les intérêts générés par les produits bancaires (comptes à termes, comptes courants rémunérés) s'élèvent pour cette même année à **2,975 M€**.

Les actifs détenus par la CRPCEN s'élèvent, au 31 décembre 2015, à 307 665 542 €. Ils sont constitués d'immeubles de placement dont la valeur nette s'élève à 72 120 433 € (23,44 % du total des actifs) et d'actifs financiers dont la valeur en fin d'exercice était de 235 545 109 € (76,56 % du total des actifs).

Les actifs financiers sont principalement constitués :

- d'un fonds actions et d'obligations ;
- de produits bancaires (comptes courants rémunérés, comptes à terme) qui, outre une bonne rémunération des fonds placés, offrent une disponibilité et une liquidité permanentes des fonds pour couvrir les besoins de trésorerie.

Au global, les actifs financiers ont généré, sur l'exercice 2015, des produits à hauteur de 13,495 M€. ■



Chiffres clés

Résultat de l'exercice 2015 de la CRPCEN
+7,242 M€

Évolution recettes / dépenses (en M€)

- Montant des recettes 2015 : **1 243 M€**
(2014 : 1 214 M€)
- Montant des dépenses 2015 : **1 236 M€**
(2014 : 1 232 M€)

Évolution des compensations (en M€)

- Bilatérale maladie : **-37,609 M€**
(2014 : -39,732 M€)
- Généralisée vieillesse : **+13,642 M€**
(2014 : +23,772 M€)

(-) dépenses
(+) recettes

Évolution des produits financiers (en €)

- Fonds dédiés : **9 903 403 €**
- Obligations : **615 846 €**
- Autres produits financiers : **2 974 515 €**

soit au total **13 493 764 €** (montant comptabilisé au crédit des comptes T 76).



112^e CONGRÈS DES NOTAIRES DE FRANCE

10^e participation pour la CRPCEN



Pierre SUDRE, Jean-Patrick PROUVOST, Yannick MOREAU, Lise VERDIER, Olivier MANIETTE, Rachel CRESPO, Pierre-Vincent BOSSER



Le dernier congrès des notaires s'est tenu du 5 au 8 juin dernier à Nantes. Pour sa 10^e année consécutive, la CRPCEN était présente. Les thématiques développées se sont focalisées sur la promotion de la déclaration sociale nominative qui sera généralisée à toutes les études notariales à compter du 5 avril 2017, sur l'information sur les dispositifs de prolongation de l'activité notamment en matière de cumul emploi-retraite et sur la promotion de la politique d'action sociale menée par la CRPCEN.

La participation de la CRPCEN permet également aux congressistes de mieux connaître l'offre de service de la Caisse et les conseils qu'elle peut donner aux notaires-employeurs dans sa relation à ses salariés en matière de pensions, d'action sociale et de recouvrement.

Ce fut plus de 200 congressistes qui se sont succédé sur le stand durant les 4 jours de congrès et autant d'estimations de pension qui ont été réalisées sur place à leur demande. ■

Les séjours thématiques de la CRPCEN :

toujours autant appréciés par les retraités

Le 11^e séjour thématique de prévention-santé initié depuis 2006 par la CRPCEN pour ses retraités s'est tenu du 7 au 14 mai dernier à Saint-Jean-Cap-Ferrat, au sein de la résidence Delcloy.

Fort du succès des séjours de 2009 et de 2015 et du plébiscite des retraités sur le sujet, le thème du maintien de l'équilibre et de la prévention des chutes a de nouveau été abordé cette année. L'association ADAL qui avait déjà animé les ateliers de prévention des chutes en 2009 a été sollicitée.

La vingtaine de participants a également été initiée à la marche nordique, activité physique plébiscitée régulièrement par la CRPCEN pour son caractère complet et adaptée à toutes les conditions physiques.

Association née en 1992, À la Découverte de l'Âge Libre (ADAL) œuvre dans un objectif de prévention globale partagée entre l'investissement collectif et l'engagement individuel. Les actions et les activités développées autour de différentes thématiques de prévention ont pour objectif de créer les conditions favorables pour des changements de comportement durables.

Même si le nombre de participants de la promotion 2016 était un peu plus faible que les années précédentes, ce sont néanmoins plus de 400 retraités qui ont participé, depuis 2006, à ces séjours innovants et originaux créés par la Caisse et qui allient prévention santé et culture. ■

Modification des modalités de calcul du capital décès

Les modalités de calcul du capital décès qui peut être versé par la CRPCEN en cas de décès d'un assuré en activité sont modifiées.

Désormais, ce capital décès est égal à deux fois le montant forfaitaire du capital décès au régime général en vigueur à la date du décès de l'assuré, soit, à ce jour 3 404 €. Ainsi, à la CRPCEN, il est égal à 6 808 €. Ces nouvelles dispositions s'appliquent aux décès intervenus à compter du 22 juin 2016 (décret n° 2016-817 du 20 juin 2016 modifiant le décret n° 90-1215 du 20 décembre 1990 portant application de la loi du 12 juillet 1937 instituant une caisse de retraite et de prévoyance des clercs et employés de notaires). ■

Le nouveau visage du conseil d'administration de la CRPCEN



Du 15 au 30 mai, les assurés de la CRPCEN, actifs et retraités de droits directs, ont été invités à voter pour élire leurs représentants au sein du conseil d'administration de la CRPCEN.

Voter pour élire ses administrateurs, c'est un acte important pour la vie de la Caisse et le devenir du régime. Étant appelés aux urnes tous les 5 ans, les actifs devaient désigner 6 administrateurs titulaires et 6 suppléants et les retraités, 2 administrateurs titulaires et 2 suppléants.

Dans le cadre des opérations électorales, une première phase de dépouillement a eu lieu dans les locaux de la Caisse, le 2 juin dernier sous contrôle d'un huissier de justice. Au total, ce sont plus de 27 000 plis qui ont été ouverts et contrôlés grâce au renfort d'une trentaine de personnes employées par la société Iris qui accompagnait la CRPCEN lors de cette opération. Une longue journée de 12 heures durant laquelle la commission électorale a eu à se prononcer sur la recevabilité des plis mais également à faire un premier comptage des voix pour les trois listes de candidats.

Conformément à l'arrêté du 19 novembre 2010, la commission électorale s'est, de nouveau, réunie à NANTES (lieu du congrès des notaires) le 6 juin dernier pour procéder au dépouillement des plis arrivés en poste entre les 2 et 6 juin. À l'issue de ce dépouillement, la commission électorale a proclamé les résultats définitifs.

Le nouveau conseil d'administration de la CRPCEN 2016-2021

Présidente du conseil d'administration
Madame Yannick MOREAU, présidente de section honoraire au Conseil d'État

Représentants des ministères
Ministère de l'économie et des finances
Monsieur Alexis GUILLOT
Monsieur Aurélien LECONTE

Ministère des affaires sociales et de la santé
Madame Agathe DENÉCHÈRE
Madame Aude DE VIVIES
Madame Marine PARDESSUS
Madame Anne GIREL-ZAJDENWEBER
Monsieur Florent RUAULT

Ministère de la justice
Monsieur François CONNAULT

Collège des notaires
(désignés par le Conseil Supérieur du Notariat)

Titulaires
Maître Jean-Patrick PROUVOST
Maître Hubert FABRE
Maître Michel GOLAIN
Maître Corinne FEUILLETTE-CADENNE
Maître Bernard DUMAS
Maître Marie-Bénédicte JOASSIN-CHERON
Maître Robert SCHNEIDER
Maître Lionel PERRIN

Suppléants

Maître Daniel SPRUYT
Maître François FENIES
Maître Philippe FRANÇOIS
Maître Christian BENASSE
Maître Guy JUMÈRE-LOUGRAND
Maître Philippe RANDOT
Maître Monique BRAJOU
Maître Hélène SELLIER-DUPONT

Élections : les résultats par syndicat

→ COLLÈGE DES ACTIFS

- Union pour la CRPCEN – CFDT/CGT/CFTC – 3 sièges (4 059 voix, soit 45,28 %).
- Avenir – CFE/CGC – 1 siège (1 995 voix, soit 22,26 %).
- Ma profession, ma protection sociale – cgt-FO – 2 sièges (2 910 voix, soit 32,46 %).

→ COLLÈGE DES PENSIONNÉS

- Union pour la CRPCEN – CFDT/CGT/CFTC – 1 siège (7 673 voix, soit 34,97 %).
- Avenir – CFE/CGC – 0 siège (4 249 voix, soit 19,37 %).
- Ma profession, ma protection sociale – cgt-FO – 1 siège (10 016 voix, soit 45,66 %).



LES ÉLECTIONS en chiffres

- 30 902 suffrages valablement exprimés
- 26 577 votes par correspondance
- 4 325 votes par internet
- 27,26 % taux de participation

Collège des actifs

Liste présentée par l'Union pour la CRPCEN – CFDT/CGT/CFTC

Titulaires

Madame Lise VERDIER

Madame Évelyne LAOUISSI

Monsieur Louis-Marie ROCHARD

Suppléants

Madame Sandra WISNIEWSKI

Madame Agnès MARRE

Madame Géraldine TEBALDINI

Liste présentée par CRPCEN Avenir – CFE/CGC

Titulaire

Monsieur René SERNA

Suppléant

Monsieur Pascal STROHL

Liste présentée par Ma profession, ma protection sociale – cgt-FO

Titulaires

Madame Lucile BRUN

Monsieur Erwan QUENTEL

Suppléants

Madame Karine CONDOURE

Monsieur Fabrice HILLADJIAN

Collège des pensionnés

Liste présentée par l'Union pour la CRPCEN – CFDT/CGT/CFTC

Titulaire

Madame Béatrice JEHANNO

Suppléant

Monsieur Jacques CYBULA

Liste présentée par CRPCEN Avenir – CFE/CGC

/

Liste présentée par Ma profession, ma protection sociale – cgt-FO

Titulaire

Monsieur Norbert SENTIER

Suppléant

Monsieur Serge FOREST

LES MEMBRES DU BUREAU

du conseil d'administration
de la CRPCEN



Madame Yannick MOREAU, présidente de section honoraire au Conseil d'État et présidente du conseil d'administration de la CRPCEN



Maître Jean-Patrick PROUVOST, vice-président représentant les notaires



Madame Lise VERDIER, vice-présidente représentant les assurés



Maître Hubert FABRE, secrétaire représentant les notaires



Monsieur René SERNA, secrétaire représentant les assurés

Les commissions et groupes de travail :

Les administrateurs, dans leurs fonctions, se réunissent au sein de commissions ou de groupes de travail.

Certaines de ces commissions sont réglementaires, les autres ont été instituées par le conseil d'administration.

Lors de sa séance d'installation du 22 juin dernier, les membres du conseil d'administration ont décidé de créer le groupe de travail sur l'action sanitaire et sociale.



■ Les commissions réglementaires

COMMISSION DE RECOURS AMIABLE (ASSURÉS ET EMPLOYEURS)

(article 15 du décret n° 90-1 215 du 20 décembre 1990 et articles R.142-1 à R.142-6 du Code de la sécurité sociale)

Réclamation d'un assuré – Président : alternativement, représentant d'un assuré et représentant d'un employeur

	Titulaires	Suppléants	Siégeants
Notaires	M ^e PROUVOST	M ^e SCHNEIDER	M ^e PROUVOST
	M ^e FABRE	M ^e DUMAS	M ^e FABRE
Clercs	Mme LAOUISSI	Mme MARRE	Mme LAOUISSI
	Mme BRUN	Mme CONDOURE	Mme BRUN

Réclamation d'un employeur – Président : alternativement, représentant d'un assuré et représentant d'un employeur

	Titulaires	Suppléants	Siégeants
Notaires	M ^e PROUVOST	M ^e SCHNEIDER	M ^e PROUVOST
	M ^e FABRE	M ^e DUMAS	M ^e FABRE
Clercs	M. ROCHARD	Mme WISNIEWSKI	Mme WISNIEWSKI
	M. QUENTEL	M. HILLADJIAN	M. QUENTEL

COMMISSION DES MARCHÉS

(article 5 de l'arrêté du 16 juin 2008)

	Titulaires	Suppléants	Siégeants
Notaires	M ^e PROUVOST	M ^e FRANÇOIS	M ^e FRANÇOIS
	M ^e FEUILLETTE-CADENNE	M ^e GOLAIN	M ^e FEUILLETTE-CADENNE
	M ^e PERRIN	M ^e BENASSE	M ^e PERRIN
Clercs	Mme VERDIER	Mme MARRE	Mme VERDIER
	M. ROCHARD	Mme LAOUISSI	Mme LAOUISSI
	M. SENTIER	M. FOREST	M. FOREST

■ Les commissions instituées par le conseil d'administration

COMMISSION D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET DES FINANCES

	Titulaires	Suppléants	Siégeants
Notaires	M ^e PROUVOST	M ^e FRANÇOIS	M ^e PROUVOST
	M ^e FABRE	M ^e SELLIER-DUPONT	M ^e FABRE
	M ^e GOLAIN	M ^e FENIES	M ^e GOLAIN
	M ^e DUMAS	M ^e SPRUYT	M ^e DUMAS
Clercs	Mme VERDIER	Mme MARRE	Mme VERDIER
	M. ROCHARD	Mme WISNIEWSKI	M. ROCHARD
	M. SENTIER	M. FOREST	M. SENTIER
	M. SERNA	M. STROHL	M. SERNA

COMMISSION DES COMPTES

	Titulaires	Suppléants	Siégeants
Notaires	M ^e PROUVOST	M ^e SCHNEIDER	M ^e PROUVOST
	M ^e FABRE	M ^e JOASSIN-CHERON	M ^e FABRE
	M ^e DUMAS	M ^e SELLIER-DUPONT	M ^e SELLIER-DUPONT
Clercs	M. ROCHARD	Mme TEBALDINI	Mme TEBALDINI
	M. SENTIER	M. FOREST	M. SENTIER
	M. SERNA	M. STROHL	M. SERNA



COMMISSION D'ACTION SOCIALE

1^{re} section

	Titulaires	Suppléants	Siégeants
Notaires	M ^e DUMAS	M ^e SPRUYT	M ^e SPRUYT
	M ^e JOASSIN-CHERON	M ^e FENIES	M ^e JOASSIN-CHERON
	M ^e SCHNEIDER	M ^e BRAJOU	M ^e SCHNEIDER
Clercs	M. ROCHARD	Mme MARRE	Mme MARRE
	Mme JEHANNO	Mme WISNIEWSKI	Mme WISNIEWSKI
	Mme BRUN	M. HILLADJIAN	Mme BRUN

2^e section

Notaires	M ^e GOLAIN	M ^e BRAJOU	M ^e GOLAIN
	M ^e FEUILLETTE-CADENNE	M ^e RANDOT	M ^e FEUILLETTE-CADENNE
	M ^e PERRIN	M ^e FENIES	M ^e FENIES
Clercs	Mme LAOUISSI	M. ROCHARD	Mme LAOUISSI
	M. QUENTEL	Mme CONDOURE	M. QUENTEL
	M. STROHL	M. SERNA	M. STROHL

COMMISSION DE GESTION DES ACTIFS

	Titulaires	Suppléants	Siégeants
Notaires	M ^e PROUVOST	M ^e BENASSE	M ^e BENASSE
	M ^e FABRE	M ^e FRANÇOIS	M ^e FRANÇOIS
	M ^e FEUILLETTE-CADENNE	M ^e BRAJOU	M ^e BRAJOU
	M ^e DUMAS	M ^e SELLIER-DUPONT	M ^e DUMAS
	M ^e SCHNEIDER	M ^e JUMÈRE-LOUGRAND	M ^e JUMÈRE-LOUGRAND
Clercs	Mme VERDIER	Mme WISNIEWSKI	Mme VERDIER
	M. ROCHARD	Mme MARRE	Mme MARRE
	Mme JEHANNO	M. CYBULA	M. CYBULA
	M. SENTIER	M. FOREST	M. SENTIER
	Mme BRUN	M. HILLADJIAN	Mme BRUN

COMMISSION DE LA RÈGLEMENTATION

Notaires	M ^e GOLAIN	M ^e BRAJOU	M ^e BRAJOU
	M ^e FEUILLETTE-CADENNE	M ^e RANDOT	M ^e RANDOT
	M ^e DUMAS	M ^e FENIES	M ^e FENIES
	M ^e SCHNEIDER	M ^e JUMÈRE-LOUGRAND	M ^e SCHNEIDER
Clercs	Mme VERDIER	Mme MARRE	Mme VERDIER
	M. ROCHARD	Mme WISNIEWSKI	M. ROCHARD
	M. SENTIER	M. FOREST	M. SENTIER
	Mme BRUN	M. QUENTEL	Mme BRUN

Les groupes de travail

GRUPE DE TRAVAIL SUR L'AVENIR DU RÉGIME

Notaires

M^e PROUVOST
M^e FABRE
M^e PERRIN
M^e JOASSIN-CHERON
M^e JUMÈRE-LOUGRAND

Clercs

Mme VERDIER
M. CYBULA
Mme LAOUISSI
M. SENTIER
M. SERNA

GRUPE D'ÉTUDES DES RETRAITÉS

Notaires

M^e GOLAIN
M^e RANDOT

Clercs

Mme JEHANNO
M. CYBULA
M. SENTIER
M. FOREST

GRUPE DE TRAVAIL SUR L'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

Notaire

M^e FABRE

Clercs

Mme VERDIER
M. FOREST
M. SERNA



LES OBJETS CONNECTÉS EN SANTÉ : pour ou contre ?

On compterait 200 000 applications santé téléchargeables. Quel que soit le domaine ou la thématique, elles visent à vous aider à mieux ancrer dans votre quotidien des principes de prévention et de comportements sains pour la santé. Quelles sont-elles ? Comment s'en servir ? Sont-elles fiables ? Le Lien Social vous propose un tour d'horizon sur les objets connectés en santé.

Les principaux types d'applications santé

■ Diabète

Les diabétiques font figure d'ambassadeurs de la santé mobile. Ils sont très largement équipés et utilisateurs d'applications mobiles de santé. Ma Glycémie, Diabète gourmand, Gluci-check, Diabète passeport free, etc. visent à aider les patients de cette maladie chronique à mieux gérer leur glycémie.

■ Hygiène de vie

Les applications de suivi pour maintenir une bonne hygiène de vie (exercice régulier, alimentation équilibrée, sommeil) sont nombreuses. Certaines ont même pour but de centraliser toutes les données de votre santé, via l'utilisation d'objets comme les bracelets connectés et de vous motiver via l'intégration de groupes communautaires (MyFitnessPal, Fitbit, Argus, Sleep cycle, etc.).

■ Santé mentale/ Bien-être

Plusieurs applications proposent des tests pour sonder son niveau de stress ou de dépression et des outils pour y faire face, (Pacifica – outils pour le stress et l'anxiété, Happi Day, Humeur J...). Leur objectif est d'aider à mieux comprendre la maladie, apprendre à jouer un rôle actif dans le traitement.

Un manque de recul sur l'impact de ces objets

Linda CAMBON*, spécialiste de santé publique, identifie deux usages des objets connectés en prévention : se mesurer par rapport à une norme (par exemple, atteindre un objectif de 10 000 pas par jour) mais aussi se socialiser (valoriser ses efforts et s'encourager). Or, il n'existe aujourd'hui aucune évaluation permettant de prouver leur efficacité.

Les objets qui nous entourent sont de plus en plus connectés et les entreprises collectent par ce biais de plus en plus de données quantifiées sur les utilisateurs. L'explosion de « l'internet



des objets » pose des questions sur l'utilisation et la protection des informations personnelles contenues dans ces objets connectés.

Comment faire le tri ?

Dans cette jungle de la santé mobile et connectée, on voit émerger des systèmes de labellisation des applications santé permettant aux usagers de faire le tri. Ainsi, par exemple, le système de « mHealth Quality » vise à permettre au grand public d'identifier un panel d'applications médicales concernant différentes thématiques pour répondre aux attentes de chacun, tout en respectant la confidentialité des données personnelles des patients. Les pratiques des éditeurs de chacune de ces applications sont vérifiées et validées par un système d'audit qui garantit la protection des données. Des professionnels de santé évaluent les applications selon leurs domaines.

Pour la protection des données personnelles, la CNIL donne les recommandations suivantes :

- utiliser, si possible, un pseudonyme pour partager les données ;
- ne pas automatiser le partage des données vers d'autres services (notamment vers les réseaux sociaux) ;
- ne publier les données qu'en direction de cercles de confiance ;
- effacer ou récupérer les données lorsqu'un service n'est plus utilisé.

Il est également possible de privilégier en priorité des applications développées par des organismes publics comme l'application de Tabac Info Service pour arrêter de fumer (conseils personnalisés de tabacologues adaptés à vos propres besoins, espaces de

questions-réponses et témoignages) ou Bouger plus (créer votre itinéraire et en visualiser les informations utiles, accéder à votre bilan journalier, hebdomadaire ou mensuel pour savoir si vous pratiquez l'équivalent des 30 minutes de marche rapide par jour recommandés, connaître tous les conseils pour bouger facilement). C'est un gage de sérieux et une façon de s'assurer que les conseils sont fiables et désintéressés.

Enfin, face à cette offre variée et hétérogène de logiciels et applications en santé, l'Agence Nationale de Sécurité des Médicaments et des Produits de Santé a souhaité apporter certaines informations au grand public et aux patients :

- toutes les applications vendues sur les magasins d'applications en ligne de logiciels en santé ne revendent pas une finalité médicale. Aussi, il faut être vigilant sur les informations données par ces magasins d'applications en ligne ;
- le choix du recours à une application mobile doit se faire en concertation avec un professionnel de santé, en particulier lorsqu'une application permet le suivi d'une maladie chronique ;
- les conseils d'un professionnel de santé peuvent contribuer à une utilisation sécurisée de ces produits car il est dangereux d'établir soi-même un diagnostic ou un traitement sans consulter un médecin. ■

*Linda CAMBON, « Objets connectés, mobiles, communicants en prévention : dépasser l'outil, penser l'intervention... », Santé Publique 2016/1 (Vol. 28), 2016.



QUEL TYPE DE VACANCIER ÊTES-VOUS ?

Comment gère-t-on sa santé en vacances ? Nos comportements sont révélateurs. Faites notre test pour découvrir quel vacancier vous êtes !

1/ Près de la plage, j'assiste à une noyade...

- A. N'écoulant que mon courage, je me jette à l'eau
- B. Puisque d'autres s'en occupent, je vais m'acheter une glace
- C. J'alerte les secours tout en cherchant une bouée à jeter

2/ Avant de partir en excursion...

- A. Je révise mes histoires drôles pour les raconter sur le chemin
- B. 3 chandails, 2 paires de chaussures : mon sac à dos ne ferme plus
- C. Je prends en réserve des pansements contre les ampoules

3/ Pour moi, le soleil c'est...

- A. Mon meilleur allié pour un bronzage qui fera des envieux
- B. Jamais entre 12 h et 16 h, et encore plutôt à l'ombre
- C. Bon pour mes enfants mais à petites doses

4/ À la montagne, quand je chausse mes skis...

- A. Je fonce droit devant car plus ça va vite, mieux c'est
- B. Vous me trouverez installé à la terrasse d'altitude
- C. Toujours quelques échauffements le matin et des pauses régulières

5/ En vacances avec les enfants

- A. Pour une fois, laissons-les libres de s'amuser comme ils veulent
- B. Je cours sans cesse après, ce n'est pas de tout repos
- C. Casquettes, protections, règles de prudence : je les ai bien briefés



RÉSULTAT DU TEST

Si vous obtenez une majorité de C...
 Vous êtes « Vigilant »
 Bravo ! Pour vivre serein pendant les vacances, vous avez compris qu'il suffit d'adopter quelques règles de prévention très simples. Vous avez l'esprit tranquille et pouvez ainsi mieux vous détendre et en profiter.

Si vous obtenez une majorité de B...
 Vous êtes « Prudent »
 Pour vous, l'idéal serait que, pendant les vacances, le temps suspende son cours. Une parenthèse de repos et de bien-être déconnectée de la réalité. Et si vous pensiez aussi à prendre les bonnes précautions qui vous mettront à l'abri ?

Si vous obtenez une majorité de A...
 Vous êtes « Téméraire »
 Après une année éffrénée, vous estimez avoir amplement mérité vos vacances et comptez bien en savourer chaque instant. Peut-être trop, même ! Souffrez un peu car à foncer ainsi, vous risquez la blessure ou l'accident.

La CRPCEN développe **L'ACCUEIL PERSONNALISÉ**

Afin de vous permettre de bénéficier d'un échange attentif et personnalisé avec un conseiller, la CRPCEN a modifié son organisation pour mettre en œuvre un accueil sur rendez-vous.



Attachée à améliorer sa qualité de service depuis des années, la CRPCEN modifie ses modalités d'accueil physique et met en place un accueil sur rendez-vous.

En prenant rendez-vous, vous n'avez pas à attendre qu'un conseiller se libère.

En plus de ce gain de temps, les experts de la CRPCEN pourront étudier votre dossier avant de vous rencontrer.

Ils répondront ainsi au plus juste à vos questions. Cette préparation vous permettra d'être mieux accompagné, mieux conseillé dans vos démarches.

Les avantages de l'accueil sur rendez-vous

C'EST PRATIQUE

Vous prenez rendez-vous depuis votre ordinateur sur le site www.crpcen.fr en cliquant sur « contacter la CRPCEN » ou en téléphonant au 01 44 90 13 33, sans vous déplacer.

C'EST RAPIDE

Un téléconseiller vous contacte par téléphone pour convenir avec vous de la date et de l'heure de votre rendez-vous.

C'EST ADAPTÉ

Un conseiller de la CRPCEN vous reçoit, analyse votre situation et fait un point complet sur votre dossier au cours d'un entretien personnalisé.

En pratique

Pour nous permettre de préparer ce rendez-vous, il sera nécessaire de préciser le sujet que vous souhaitez traiter dans le cadre de ce rendez-vous, votre numéro d'assuré social et/ou votre numéro CRPCEN pour les retraités, ainsi que votre numéro de téléphone.

Si vous vous déplacez à la CRPCEN sans avoir pris de rendez-vous, vous ne pourrez pas être accueilli par un conseiller de la Caisse. L'hôtesse d'accueil prendra vos coordonnées pour qu'un téléconseiller vous rappelle afin de convenir d'un rendez-vous. ■

		Horaires d'accueil MALADIE	Horaires d'accueil RETRAITE	Horaires d'accueil ACTION SANITAIRE ET SOCIALE
	Lundi	/	9 h - 12 h et 14 h - 16 h	9 h - 12 h
	Mardi	14 h - 16 h	9 h - 12 h et 14 h - 16 h	9 h - 12 h
	Mercredi	14 h - 16 h	9 h - 12 h et 14 h - 16 h	/
	Jeudi	14 h - 16 h	9 h - 12 h et 14 h - 16 h	9 h - 12 h
	Vendredi	14 h - 16 h	9 h - 12 h et 14 h - 16 h	/

LE COMPTE AMELI :

un espace qui vous rend bien des services !

La CRPCEN diversifie son offre de service et simplifie vos démarches en investissant dans les services en ligne au travers du compte ameli.

Ainsi, pour toutes les demandes ne nécessitant pas l'expertise d'un professionnel, la CRPCEN privilégie dorénavant la réponse via le compte ameli qui vous permet d'accéder aux services les plus habituels.

TÉLÉCHARGEZ VOS ATTESTATIONS DE DROITS

Vous avez à tout moment la possibilité d'éditer à partir de votre compte ameli vos attestations d'ouverture de droit à la carte Vitale ou vos attestations de paiement d'indemnités journalières. Un formulaire en ligne vous permet de les obtenir au format pdf. Vous pourrez ainsi les imprimer à votre domicile ou les conserver sur votre ordinateur.

CONSULTEZ VOTRE COMPTE POUR CONNAÎTRE VOS REMBOURSEMENTS

Le compte ameli vous permet de connaître la date de paiement et le montant de vos remboursements, avec un historique sur 6 mois. Nous vous invitons à télécharger ces décomptes de prestations sur votre ordinateur de manière à les conserver au-delà de cette période.

AVANT VOTRE DÉPART EN VACANCES, OBTENEZ LA CARTE EUROPÉENNE D'ASSURANCE MALADIE (CEAM)

Lorsque vous partez en vacances en Europe, le compte ameli vous permet de commander votre carte européenne d'assurance maladie sans adresser de courrier ou téléphoner à la CRPCEN. Cette carte, valable 2 ans, vous permet d'être couvert par l'assurance maladie pendant votre séjour et de ne pas faire l'avance de frais en cas d'hospitalisation en particulier. ■

COMMENT CRÉER VOTRE COMPTE AMELI ?

1. Demandez un code provisoire

➔ Sur le site Internet de la CRPCEN

En cliquant sur « Contacter la CRPCEN » et en remplissant le formulaire de demande, nous vous adresserons très rapidement votre code d'accès provisoire **par retour de courrier**.

➔ Sur ameli.fr

En cliquant sur « Ouvrir mon compte », vous recevrez votre code provisoire **par courrier** dans un délai de 10 jours.

2. Muni de ce code provisoire, rendez-vous sur ameli.fr

Avec votre numéro de sécurité sociale et ce code d'accès provisoire de 4 chiffres, vous pouvez créer votre compte ameli. À la première connexion, vous serez invité à modifier votre code d'accès pour mieux sécuriser votre compte.

Cette démarche ne vous prendra que quelques minutes et vous pourrez ensuite faire vos démarches et suivre vos remboursements 24h/24 et 7 jours/7.

Il vous suffira de cliquer sur « Accédez à votre compte » sur www.ameli.fr. ■



IMPORTANT

À compter du 1^{er} novembre 2016, la CRPCEN ne pourra plus délivrer ces documents après appel téléphonique ou courrier. En effet, seul le compte ameli présente les garanties de sécurité et de confidentialité indispensables pour la diffusion de données personnelles de santé.

Pour les seuls cas d'urgence absolue et/ou de détresse administrative ou sociale : les agents de la plateforme téléphonique auront des consignes pour qu'une réponse adaptée soit apportée.

... Alors ouvrez dès maintenant VOTRE COMPTE AMELI !



Avis d'arrêt de travail : les informations indispensables

Parce que votre état de santé le nécessite, votre médecin vous a prescrit un arrêt de travail.

Pour éviter le retour de votre avis d'arrêt de travail et dans certains cas, d'avoir à retourner chez votre médecin, quelques vérifications s'imposent...

Pensez-y !

PARTIE SUPÉRIEURE RELATIVE À L'ASSURÉ

La CRPCEN se verra contrainte de vous retourner votre avis d'arrêt de travail si vous n'avez pas complété les informations vous concernant (n° d'immatriculation, nom, prénom...).

PARTIE INFÉRIEURE RELATIVE AUX RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX

Avant de sortir du cabinet médical, vérifiez que les informations portées par votre médecin soient correctes, lisibles et non surchargées (cohérence des dates, raison médicale justifiant l'arrêt, identification et signature du médecin...). Ceci vous évitera d'avoir à y retourner !

Inondations !

pour les victimes d'inondations

Suite aux intempéries et inondations qui ont touché grand nombre de départements en France fin mai et début juin, la CRPCEN peut aussi apporter son soutien. La Caisse dispose parmi ses dispositifs d'une possibilité d'aide ponctuelle. Cette dernière peut ainsi assurer une aide complémentaire aux prises en charge prévues dans le cadre des dispositifs réglementaires.

Le remboursement et la prise en charge déjà prévue par les autres organismes

L'indemnisation des victimes par les assurances se fait obligatoirement avant trois mois (article A125-1 f annexe I du code des assurances) à compter de la date de remise par l'assuré de l'état estimatif des biens endommagés ou de la date de publication de l'arrêté interministériel constatant l'état de catastrophe naturelle, publié le 9 juin 2016 (15 juin 2016 pour le 2^e arrêté), les délais de déclaration de sinistres sont de 5 ou 10 jours contractuellement ou légalement prévus.

L'indemnisation des biens matériels se fait à concurrence de la valeur fixée au contrat (valeur à neuf ou valeur déduction faite de la vétusté). L'indemnisation se fait aussi après déduction d'une franchise spécifique (380 € pour les biens non assurables indemnisés au titre des catastrophes naturelles). Les sinistrés en difficulté financière peuvent demander une avance sur l'indemnisation à leurs assureurs. Une provision sur les indemnités dues au titre de cette garantie doit leur être versée dans les 2 mois. Ils peuvent aussi s'arranger avec les Impôts pour demander des remises gracieuses, des dégrèvements ou des délais de paiement, voire un échéancier.

Dans l'attente de la prise en charge par les assurances, le fonds de secours d'extrême urgence, dont la mobilisation a été annoncée dès le 6 juin 2016 par le Gouvernement, vise à apporter une aide immédiate pour pouvoir parer aux besoins les plus urgents. Ce fonds, doté de plusieurs dizaines de milliers d'euros, est géré par les préfets de département, sur la base d'un recensement

Aide ponctuelle de la CRPCEN

en lien avec les centres d'action sociale, qui sont à même d'identifier les personnes en grande difficulté. Le montant de l'aide sera fonction de la situation familiale et devrait atteindre 500 € en moyenne par foyer, sur la base d'un montant de 300 € par adulte et 100 € par enfant. Certaines mairies ou centres sociaux ont également prévu des aides sociales à destination de leurs administrés les plus en difficulté.

Aide ponctuelle CRPCEN

À partir du 19 septembre 2016 (soit 3 mois après le délai réglementaire d'indemnisation des sinistrés par les assureurs) et jusqu'au 15 décembre 2016, les assurés CRPCEN répondant aux critères d'affiliation de l'aide ponctuelle, pourront solliciter via le formulaire d'aide ponctuelle disponible sur le site de la Caisse, une aide exceptionnelle pour les victimes des inondations.

Ils devront joindre à leur dossier une preuve de déclaration de sinistres auprès de leur assureur, déposée entre le 9 et le 25 juin 2016.

Leur habitation principale devra être située dans une des communes figurant dans l'arrêté de catastrophe naturelle. Ils devront déclarer le montant de la prestation du fonds d'aide d'urgence perçue, la preuve de n'avoir reçu ni provision sur indemnisation ni indemnisation intégrale de la part de leur assureur.

Le dossier sera ensuite instruit par le service d'action sanitaire et sociale et soumis à la décision des membres de la commission d'action sociale. ■



COLLOQUE

des comités de retraités

La 21^e édition du colloque des comités de retraités 2016 se tiendra les 6 et 7 octobre prochains à la résidence Delcloy à SAINT-JEAN-CAP-FERRAT. Il aura pour thème la lutte contre la perte d'autonomie.

Afin d'inscrire les prestations d'action sociale existantes de la CRPCEN dans une politique de prise en charge globale et différenciée de maintien à domicile, une offre spécifique pour les seniors et les personnes en situation de handicap disposant de faibles ressources va être mise en œuvre.

Cette offre d'accompagnement s'articule autour du conseil et de l'adaptation de l'habitat et du développement d'une offre d'activité physique adaptée.

Le colloque sera l'occasion de penser l'articulation de ces nouvelles prestations d'accompagnement avec l'activité des comités de retraités.

Ce rassemblement est aussi l'occasion pour les représentants du conseil d'administration et la direction d'échanger avec les bénévoles des comités de retraités sur la Caisse, sur les besoins des assurés vis-à-vis du vieillissement et de la prévention.

Il est aussi l'occasion de remercier les comités pour leur action bénévole. ■

Retrouvez toutes les informations
de votre comité de retraités
en consultant la page dédiée sur crpcen.fr.

CRPCEN

5 bis, rue de Madrid
75395 PARIS Cedex 08
Tél. 01 44 90 20 20
Fax 01 42 93 27 60
www.crpcen.fr

Heures d'ouverture

La Caisse est ouverte au public
du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30.
Fermée le samedi

Accueil téléphonique

Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30

Directeur de la publication

Olivier MANIETTE, Directeur de la CRPCEN

Rédacteur en chef : Pierre-Vincent BOSSER

Ont collaboré à la réalisation de ce numéro :

Alexandra AUCLAIR, Peggy BARTHES,
Vanessa DORIVAL-MOUALFI, Sandrine FOSSE,
Véronique DELAUNAY-GUIVARCH,
Carole BOUCHARD, Pierre-Vincent BOSSER

Création graphique, réalisation :

Carole BOUCHARD, CRPCEN
Photos CRPCEN, Fotolia
Le Lien Social, publié par la CRPCEN
Impression IMAYE GRAPHIC



Retrouvez tous les numéros du Lien Social
de l'année sur www.crpcen.fr

INTERVIEW

Le Lien Social est allé à la rencontre de **M. Nicolas BROSSET**, directeur du Domaine de l'Agréou, à SEIGNOSSE-LE-PENON, propriété de la CRPCEN.



Le Lien Social : M. BROSSET, pouvez-vous nous présenter la résidence de l'Agréou ?

M. Nicolas BROSSET : Le Domaine de l'Agréou s'étend sur 6 hectares. C'est une résidence intégrant 80 appartements, 21 mobil homes et 100 emplacements de camping. Cette mixité de logements nous permet d'accueillir tout type de vacanciers : des jeunes adultes, aux familles et grands-parents avec leurs petits-enfants... sans oublier les surfeurs ! Le domaine peut accueillir jusqu'à 800 vacanciers.

L'Agréou est équipé de deux piscines extérieures dont une chauffée à 26°, un terrain de beach volley, une aire de tennis de table, deux courts de tennis, une salle de fitness, un boulodrome, un baby foot, un billard et un club-enfants...

Une situation exceptionnelle au cœur des pins derrière la dune de sable du PENON, à 300 mètres de la très belle plage de SEIGNOSSE.

Le Lien Social : Quelles sont les nouveautés pour cet été ?

M. Nicolas BROSSET : J'ai vraiment souhaité, cette année, focaliser sur la convivialité et l'accessibilité pour tous.

En complément de la restauration traditionnelle et de la restauration à emporter, nous proposons cette année une offre « snacking » adaptée au concept « Plein Air » : par exemple, le burger maison réalisé par notre chef Laurent LAILLETTE.

Nous proposons également de nouveaux partenariats avec des tarifs préférentiels. Les vacanciers peuvent ainsi pratiquer le golf à SEIGNOSSE, faire du Yoga ou louer des vélos. Il y a également à disposition un complexe de canyoning-rafting.

Ces nouveaux partenariats viennent compléter l'offre déjà existante et ont pour mot d'ordre : la relation de proximité avec nos vacanciers. Tous sont conviés au verre de bienvenue afin de présenter leurs activités et faire en sorte que nos résidents, dès leur arrivée, puissent programmer leurs loisirs de la semaine.

En parallèle du club-enfants, nous proposons pour cet été des animations adultes avec des activités conviviales et ouvertes à tous comme la marche active sur la plage, le footing, le beach-volley ou encore une initiation au tennis... sous l'œil bienveillant de Marie, notre animatrice sportive.

Sont également proposées des soirées de divertissement musicales ou culturelles, des tournois de pétanque en nocturne, des soirées autour du bar...■

Vacances

Réductions pour les ressortissants de la CRPCEN

- Si vous êtes ressortissant de la CRPCEN, vous bénéficiez d'une **réduction de 12 %** lors de votre réservation pour tout séjour dans l'une des 4 résidences de vacances de la Caisse (la résidence Delcloy, la Villa Caroline, les chalets du Prariand et le domaine de l'Agréou).
- **Sous réserve de remplir les conditions d'attribution définies** (cf. page 29 du guide de l'action sociale du notariat), vous pouvez bénéficier de **5 % de réduction complémentaire** sur le prix de votre séjour sur les 4 résidences citées ci-dessus, sur envoi au service action sanitaire et sociale de votre **facture originale acquittée**, de la copie de la déclaration préremplie de revenus 2014 de l'ensemble des membres composant le foyer et de la copie de l'avis d'imposition 2015 sur les revenus 2014 de l'ensemble des membres composant le foyer.
- Sur les autres produits du catalogue Vacances Bleues, vous avez droit à une **remise commerciale de 5 %** lors de votre réservation (hors voyages, croisières et produits partenaires de Vacances Bleues).■

À DÉCOUVRIR AUX ALENTOURS...

- Les communes de **SOUSTONS, CAPBRETON, HOSSEGOR** sont des stations balnéaires aux charmes différents.
- On peut également visiter le monastère de **SORDE** au bord du gave d'OLORON au sud des Landes. La commune de **SORDE L'ABBAYE** possède les vestiges de l'histoire des hommes.
- Le courant d'Huchet est une réserve naturelle constituant un site riche en histoire, en traditions et en habitats pour la faune et la flore. On peut le pratiquer à la barque. Il est à ce jour le seul cours d'eau du golfe de Gascogne dont l'embouchure n'a pas été stabilisée par travaux d'endiguement.
- L'écomusée de Marquèse à **SABRES**, dans les Landes est au cœur d'un parc naturel régional des Landes de Gascogne. Ce quartier préserve et reconstitue fidèlement un cadre et un mode de vie spécifique aujourd'hui disparu.
- Puis pourquoi ne pas descendre un peu plus vers le sud à moins de 2 h de voiture, visiter le Pays Basque, en passant par **BAYONNE, BIARRITZ, ST-JEAN-DE-LUZ**... et même une halte en Espagne !



La CRPCEN tient à remercier les agents de Vacances Bleues et M. Nicolas BROSSET, directeur du Domaine de l'Agréou pour leur disponibilité.

Pour tout renseignement ou toute réservation, consultez le site de la CRPCEN rubrique les offres de vacances ou depuis le site de Vacances Bleues www.vacancesbleues.fr